Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2017)

Heft: 2180

Artikel: Un retour aux bases des questions d'émigration et d'immigration, à partir des travaux de l'économiste Paul Collier. Teil 2, Les enjeux de la fuite et de l'accueil des réfugiés

Autor: Linder, Wolf

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1014391

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

le développement des moyens de communication d'autre part. En effet, à l'argument traditionnel et psychologique du renforcement des liens avec la mère patrie s'ajoute le fait que l'émigration se fait plus fréquemment temporaire, dans le cadre de la formation comme de la carrière professionnelle. Par ailleurs les nouvelles possibilités technologiques facilitent aussi bien l'information du citoyen émigré que la transmission de son vote.

Donc tout est bien? L'octroi des droits politiques sur la seule base du passeport ouvre la porte de la citoyenneté à des personnes qui n'ont plus guère de rapport avec la Suisse. Par exemple, des descendants d'émigrés qui ne parlent aucune des langues nationales. Certes, ils ne sont guère nombreux: sur les quelques 770'000 Suisses vivant à l'étranger (2016), seuls 157'000 se sont inscrits sur les registres électoraux. Selon le Conseil fédéral, 16% de ces derniers ont migré depuis plus de 25 ans, 5% depuis plus de 40 ans.

Par ailleurs, si l'on défend principe selon lequel les personnes soumises à un ordre juridique doivent pouvoir participer aux décisions qui les concernent, il n'est pas possible de priver sans autre les nationaux non résidents de leurs droits politiques. Car la distinction entre les lois qui touchent potentiellement les expatriés et celles dont ils n'auront pas à subir les conséquences reste difficile à établir.

Par contre, au nom de ce même principe, l'octroi des droits politiques aux étrangers établis en Suisse ne devrait pas poser problème. Pourtant, seuls le Jura et Neuchâtel accordent le droit de vote aux étrangers sur le plan cantonal. Avec Vaud et Fribourg, ces deux cantons connaissent également le droit de vote et d'éligibilité dans les communes. Alors que Genève n'octroie que le droit de vote au plan communal.

L'accès à la nationalité pourrait atténuer cette mise à l'écart des résidents étrangers. Mais, bien que pays d'immigration, la Suisse ne se montre pas particulièrement ouverte en la matière. La complexité de la procédure qui se déroule aux trois niveaux fédéral, cantonal et communal et le durcissement des conditions de naturalisation ne favorisent pas l'intégration politique des immigrés.

Les enjeux de la fuite et de l'accueil des réfugiés

Un retour aux bases des questions d'émigration et d'immigration, à partir des travaux de l'économiste Paul Collier (2 / 2)

Wolf Linder - 04 octobre 2017 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/32209

En Occident, le problème des réfugiés est perçu à travers le prisme du drame des migrants disparus en Méditerranée et de l'incapacité des pays européens et de l'UE à trouver une solution commune pour accueillir le nombre croissant de demandeurs d'asile (voir aussi l'article précédent, DP 2179).

Collier rappelle cependant que le problème n'est pas européen, mais mondial. L'anomie et la violence des milices dans les Etats faillis, les guerres civiles, souvent aggravées par des interventions extérieures, les pénuries alimentaires et les catastrophes naturelles forcent un nombre croissant de gens à quitter leur région natale.

Le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) estime leur nombre à plus de 65 millions. La plus grande partie d'entre eux, soit 44 millions, restent au pays. Ceux qui franchissent la frontière vivent pour la plupart dans les pays voisins, des Etats fragiles comme le Pakistan,

l'Iran, le Kenya, l'Ouganda, l'Ethiopie et la Tanzanie.

Contrairement à la migration économique des pays pauvres vers les pays riches, une bonne partie des réfugiés fuit un Etat fragile pour se rendre dans un autre pays pauvre ou à revenu modeste. Une petite minorité seulement arrive en Europe. Le droit de refuge ou d'asile dans le pays pauvre ou en voie de développement, en réalité, consiste souvent à survivre dans des camps sans aucune perspective. Pour Collier, voilà le vrai drame qui devrait mobiliser le HCR et la communauté internationale.

Un système d'accueil inadéquat

Dans son nouveau livre *Refuge. Transforming a Broken Refugee System* (2017), écrit avec son collègue Alexander Betts, Collier expose les défaillances du régime de refuge international à l'exemple de la crise syrienne.

La politique européenne, confrontée à la guerre civile en Syrie et à l'exode massif de ses habitants, n'a jamais été à la hauteur du défi. L'UE et la communauté internationale ont négligé de soutenir les pays voisins (la Jordanie, le Liban et la Turquie) qui ont accueilli la plupart des Syriens en fuite, au-delà même de leur capacité d'accueil.

Suite à un nombre croissant de migrants cherchant leur chance en Europe et aux naufrages tragiques en Méditerranée, la chancelière allemande Angela Merkel a décidé d'abandonner le régime restrictif de l'UE et d'accepter un nombre illimité de réfugiés. Cette décision *«de cœur sans raison»* a eu des effets pervers, dans la mesure où elle a, en particulier, stimulé les passeurs illégaux et criminels. La sympathie d'abord manifestée par l'opinion publique s'est rapidement transformée en une attitude critique, voire hostile.

Les pays européens se sont montrés incapables de répartir entre eux de manière équitable les réfugiés et les coûts engendrés par cet afflux. Dès lors Merkel a dû reculer et négocier avec la Turquie le retour d'une partie des réfugiés en échange d'une somme de 6 milliards d'euros.

Pour Betts/Collier, cette situation est absurde. Quatre millions de réfugiés sans activité utile ni emploi survivent en Turquie et au Liban; un million de personnes trouvent protection en Europe. Les coûts d'entretien de ces derniers se montent à 135 dollars par jour et par personne, alors qu'un réfugié dans le voisinage de la Syrie ne bénéficie que d'un dollar.

Cette situation éthiquement intolérable résulte d'un régime international de refuge inadéquat. Betts/Collier proposent une panoplie de mesures. Nous nous limitons à mentionner les principales.

Qui sont les *«réfugiés»*? La notion de *«persécution»* qui, selon la Convention de Genève de 1951, sert de critère de base pour définir leur statut, est trop restrictive. Aujourd'hui, la plupart des personnes en fuite ne subissent pas une persécution mais se trouvent dans une situation de menace physique grave qui les force à quitter leur foyer. Ils ne répondent donc pas à la définition du réfugié *«classique»*.

Mais ils se distinguent des gens faisant le choix de l'exil pour fuir la pauvreté. Betts/Collier proposent dès lors de remplacer le critère de persécution par celui de *«force majeure»*, couvrant la menace ou l'atteinte à l'intégrité physique.

Du point de vue éthique, le statut doit protéger l'ensemble des réfugiés et non seulement une minorité de *happy few*. Cependant cette protection n'équivaut pas à un droit absolu à la migration et à l'intégration immédiate. Elle reste limitée dans le temps pour la durée de la menace. L'objectif consiste à assurer leur autonomie dans la perspective d'un futur retour.

Les lieux d'accueil les plus propices restent les pays voisins des réfugiés, proches de leur culture et de leur mode de vie. Ces pays, pauvres ou en voie de développement pour la plupart, doivent pouvoir compter sur la coopération et un engagement financier plus important, venant en première ligne des pays riches. L'alternative aux *«silos humanitaires»* que sont les camps de réfugiés consiste à créer des zones réservées dans

lesquelles les réfugiés peuvent développer une activité économique, culturelle et sociale qui leur soit propre.

Pour les 10% de migrants débarquant en Europe, Betts/Collier préconisent une politique plus ouverte que celle qui s'applique aux réfugiés au sens strict du terme, notamment en leur offrant plus largement un accueil temporaire.

Reste encore à gérer la contradiction entre la nécessité d'intégrer ces immigrés et le caractère provisoire de leur statut. Et à trouver les modalités d'un contrat qui inscrive leur séjour comme la possibilité d'acquérir un bagage utile à leur retour dans leur pays d'origine.

Ce magazine est publié par Domaine Public, Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre licence CC: publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un don.

Index des liens

Du quantitatif au qualitatif

https://www.weforum.org/reports/the-global-human-capital-report-2017
http://www.socialinfo.ch/cgi-bin/dicoposso/show.cfm?id=631
https://www.letemps.ch/economie/2016/11/30/productivite-suisse-elevee-pays-voisins
http://www.bilan.ch/economie/locde-recommande-a-suisse-daugmenter-productivite
http://dievolkswirtschaft.ch/fr/2015/12/busch-01-02-2016/
https://www.nzz.ch/wirtschaft/warum-das-wachstum-in-der-schweiz-stockt-ld.1317363?mktcid=nled&mktcval=105_2017-9-20
https://www.credit-suisse.com/corporate/fr/articles/news-and-expertise/switzerland-needs-new-growth-drivers-201709.html
https://www.tagesanzeiger.ch/wirtschaft/standardsind-wir-zu-wenig-produktiv/story/24341514

Vie privée dans l'entreprise: un flou nécessaire

http://www.echr.coe.int/Pages/home.aspx?c=fre&p=home
https://edri.org/human-rights-court-sets-limits-right-monitor-employees/
https://www.cfdt.fr/portail/theme/droit-disciplinaire/vie-privee-la-cedh-pose-les-limites-au-pouvoir-de-surveillance-de-l-employeur-srv1_511774
http://hudoc.echr.coe.int/fre?i=001-177083

Les droits politiques entre domicile et nationalité

https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20173430